

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2016

L'an deux mille seize et le 14 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs SCHEUER, MASCLES, LACAN, BOSCARY, BESSODES, LEHAIRE, RAMUS, GUIRAL, MANDOCE, VALETTE, CARAYOL, BESOMBES-PALOUS,

Etaient excusés absents : Mme Patricia BESSIERE, ayant donné procuration à Mme GUIRAL, Mme TIERRET, ayant donné procuration à M. BESSODES, et M. ORLHAC

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme V. MANDOCE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du CM du 12/04/2016.
- Périmètre de la nouvelle communauté de communes,
- Dissolution du SIVU assainissement,
- Prix du ticket de cantine, fonctionnement pour la rentrée 2016/2017,
- Acquisition réserve foncière,
- Proposition d'adhésion de la commune à la CUMA,
- Subventions aux associations,
- Instruction des autorisations d'urbanisme,
- Décision du Tribunal Administratif sur un dossier d'urbanisme,
- Rapport annuel du SMICTOM 2015
- Présentation du diagnostic sur la réhabilitation du terrain de l'ancien incinérateur,
- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12/04/2016 :

Le procès-verbal de la séance du 12/04/2016 est approuvé à l'unanimité.

2- Périmètre de la nouvelle communauté de communes :

Monsieur le maire rappelle la procédure :

- ▶ La loi impose la mise en place de Communautés de Communes représentant au moins 5000 habitants dès 2017.
- ▶ L'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 a fixé le schéma départemental de coopération intercommunale,
- ▶ L'arrêté préfectoral du 7 avril 2016 a arrêté le périmètre de la future communauté de commune issue de la fusion des Communautés de Communes d'Espalion-Estaing, d'Enraygues et de Bozouls-Comtal,
- ▶ Les bureaux des Communautés de Communes ci-dessus mentionnées, réunis le 18 mai 2016 ont validé le périmètre de la future « Com-Com ». Le siège sera à : **Espalion**, et elle se nommera : **Comtal-Lot-Truyère**.

Les Communes de St Hippolyte et d'Enraygues hésitent beaucoup à rejoindre la nouvelle communauté de communes. Suivant les résultats de l'étude en cours et au vue des conséquences, elles auront la possibilité de se retirer de la nouvelle « Com-Com » au 01/01/2018. A l'inverse, la commune de Castelnau de Mandailles a émis le souhait de rejoindre l'intercommunalité en projet. Le principe est le même, elle pourra intégrer la « Com-Com » au 01/01/2018.

M. le Maire rappelle que les conseils municipaux des communes comprises dans le périmètre défini ci-dessus, sont invités à se prononcer sur la fusion et sur le nom proposé :

Vote : 14 voix POUR

3- Dissolution du SIVU assainissement :

M. le Maire explique que le « SIVU-assainissement Espalion-St Côme » est inclus dans le périmètre de la future « Com-Com ». Le préfet a pris un arrêté le 21 avril 2016 pour proposer sa dissolution.

Le SIVU doit donner son avis sur ce projet de dissolution de même que les communes qui y adhèrent.

M. le Maire nous signale que les élus de la commune d'Espalion souhaitent reporter la dissolution au 01/01/2018.

Les travaux d'assainissement prévus (aux Plôs et à Calmont), seront terminés d'ici la fin d'année.

La commune de Saint Côme d'Olt donne un avis favorable à la dissolution.

Vote : 1 ABSTENTION, 13 voix POUR.

4- Prix du ticket de cantine, fonctionnement pour la rentrée 2016/2017 :

M. le Maire donne la parole à Mme Guiral.

Mme Guiral indique que depuis la rentrée 2015, les prestations du traiteur Martel et Dacheux sont de plus en plus discutables quant à la qualité des repas servis. Pour mémoire, Martel vend ses repas à la municipalité 3,17 €. Le ticket de cantine est vendu aux familles 3,35 € depuis 2008. A ce jour le prix de revient total du repas est de 6,45 € hors coûts annexes de l'électricité, de l'eau et des produits d'entretien. Reste en charge pour la mairie 3,10 €. Une consultation a été organisée auprès de plusieurs prestataires afin de leur soumettre un projet de partenariat. Une seule réponse favorable a été reçue. Le service restauration de Malet propose, à ce jour, un menu à 3,22 € TTC (qui évoluera, chaque année, suivant les indices de prix à la consommation). Ces menus sont élaborés « façon maison » pour certains plats et avec beaucoup de produits frais.

La seule « difficulté » rencontrée est de solutionner le portage de repas qui n'est pas pris en charge par le couvent, il est donc envisagé l'achat d'un véhicule qui lui sera spécifiquement dédié. La somme allouée pour l'achat de ce véhicule sera de 5 000 € maximum. Le portage sera effectué par l'employée recrutée en octobre 2015 dans le cadre de son contrat.

Les familles intéressées de l'école publique ont pu participer à une dégustation des futurs repas proposés à leurs enfants.

Il est procédé au vote de l'achat du véhicule :

Vote : 14 voix POUR.

Ces frais porteront le prix de revient du repas à 6,80 € environ. Il est donc proposé une augmentation du prix de vente : de 3,35 € à 3,50 €. Cela représente une augmentation, pour un enfant mangeant tous les jours à la cantine, de 2,40 € par mois. La part de la mairie serait alors de 3,31 €.

Il est procédé au vote sur le prix du ticket de cantine pour la rentrée 2016

Vote : 14 voix POUR.

5- Acquisition réserve foncière :

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de l'opération évoquée lors du vote du budget et qui n'était pas encore assez avancée pour être précisée publiquement. Les deux parcelles AV 830 et AV 142 d'une surface totale de 817 m² sont situées derrière la bibliothèque municipale. Le prix consenti par le propriétaire est de 30 000 €, prix préférentiel accordé à la commune. M. le Maire remercie le propriétaire de sa générosité envers la commune et insiste sur l'importance de cet investissement pour le devenir de Saint Côme.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur cette acquisition.

VOTE : 14 voix POUR

6- Proposition d'adhésion de la commune à la CUMA,

Sur l'exercice 2015, il avait été envisagé de s'équiper d'une mini-pelle. La CUMA de Saint-Côme souhaite, également, une acquisition de ce type. Le président de la CUMA propose à la commune d'intégrer la CUMA, et, à ce titre, de bénéficier (si besoin) du matériel sur lequel elle se sera positionnée.

Il est précisé qu'une commune de moins de 2000 habitants a la possibilité d'adhérer à une CUMA pour des travaux d'entretien et de voirie communale.

7- Subventions aux associations,

Après examen par la commission des associations, le tableau d'attribution des subventions aux associations saint-cômoises est proposé au Conseil Municipal :

Nom de l'association	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle	Total subvention
Club de Gymnastique	200 €		200 €
Pradipika Club de yoga	100 €		100 €
Anciens Combattants	100 €	130 €	230 €
Club de Pétanque	400 €	200 €	600 €
Lous Clapassous	500 €		500 €
Sports Quilles	350 €		350 €
Sauvegarde du Vieux St Côme	100 €		100 €
Association Sportive St Cômoise	500 €		500 €
Comité des Fêtes	1 700 €		1 700 €
Moto nature d'Olt	250 €	750 €	1 000 €
Chasseurs St Cômois	200 €	100 €	300 €
Club de Randonnée	300 €		300 €
Contact Loisir Amitié	300 €		300 €
Patrimoine et Culture	1 000 €		1 000 €
ADMR	1 200 €		1 200 €
APEL OGECE Ecole Sainte Marie	2 597 €	1500 €	4 097 €
APE Ecole Publique	3 021 €		3 021 €
	12 818 €	2 480 €	15 498 €

Une décision modificative doit être prise pour permettre le paiement des subventions ci-dessus et le paiement des subventions déjà accordées en début d'exercice, elle se traduit par l'inscription de crédits supplémentaires pour 1200.00 €.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 3, Pour : 11.

8- Instruction des autorisations d'urbanisme,

- ▶ La loi ALLUR a supprimé la mise à disposition des services de l'Etat (DDT) à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes ou communautés de communes de plus de 10 000 habitants.
- ▶ Pour les « Com-Com » atteignant ce seuil, cas de la Communauté de communes « Comtal, Lot, Truyère » au 01/01/2017, une convention de transition peut être signée pour 1 an maximum. A compter de 01/01/2018, l'Etat ne prendra plus en charge l'instruction des dossiers d'urbanisme.
- ▶ Aveyron Ingénierie propose de créer un service dédié à cette tâche qui sera rémunéré en fonction du document instruit. Après analyse des 3 dernières années, le coût moyen pour la commune serait d'environ 11 000.00 €.
- ▶ M. le Maire propose de faire appel aux services de l'état aussi longtemps qu'il sera possible c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 2018. La proposition est approuvée à l'unanimité.

9- Décision du Tribunal Administratif sur un dossier d'urbanisme,

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur le jugement du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 4 mai 2016 et rappelle les éléments essentiels de l'affaire opposant M. RAFFY à la commune de Saint Côme d'Olt :

- ▶ En 2013, M. RAFFY a déposé un permis de construire pour une maison d'habitation,
- ▶ Ce permis s'est vu opposé un sursis à statuer,
- ▶ M. RAFFY a déposé auprès du Tribunal Administratif de Toulouse une requête demandant l'annulation du sursis à statuer ;
- ▶ Par jugement en date du 4 mai 2016, le Tribunal Administratif a :
 - annulé le sursis à statuer ;
 - condamné la commune à verser 1 200 € à M. RAFFY ;
 - demandé qu'une nouvelle décision soit prise après instruction du permis initial sur les bases en vigueur en 2013.

10- Rapport annuel du SMICTOM 2015

- ▶ Le rapport du SMICTOM pour l'année 2015 présente d'une part :
 - le compte rendu technique du service : fonctionnement, installations techniques, actions de communication,
 - Le compte rendu financier de l'année.
- ▶ Il doit être présenté aux conseils municipaux des communes adhérentes.
- ▶ Il est à la disposition au secrétariat.

11- Présentation du diagnostic sur la réhabilitation du terrain de l'ancien incinérateur,

- ▶ ***Arrêté préfectoral : Suivi environnemental du site :***
 - Entretien régulier du site et analyse des eaux souterraines et superficielles ont été constatés;
- ▶ ***Arrêté : servitude utilité publique:***
 - Maintenir en mémoire et en bon état de conservation le casier de mâchefers et sa couverture;
 - Limiter l'usage du sol du site en interdisant toute activité susceptible de mettre en péril les travaux de réhabilitation.

12- Questions Diverses

▶ Demandes de subventions pour le financement de l'aménagement de la RD 6 en traverse et des entrées du village :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de financement complémentaire au titre :

- du FNADT (Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire),
- du fonds de soutien à l'investissement local (circulaire VALLS),

▶ Assemblée Générale de l'association des « Clochers Tors d'Europe »:

M. le maire tient à remercier tous les intervenants qui ont contribué au succès de cette manifestation : les organisateurs (Mme Léone BOSCARY), les associations "Le plaisir de lire" et "Mosaïque", les guides... Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les participations financières de l'association des Clochers Tors d'Europe et des congressistes à titre individuel.

▶ Dépliant visite Saint Côme d'Olt:

Un nouveau dépliant vient d'être créé en collaboration avec l'association "Saint-Côme, Patrimoine et Culture". Son coût financier est partagé avec la Com-Com suivant un usage antérieur.

▶ **Site WEB :** devenu opérationnel, il satisfait ses utilisateurs et un comptage de sa consultation sera mis en place. M. le maire remercie et félicite ses initiateurs bénévoles : P. HORVILLE et P. BESSODES qui ont en charge son évolution.

La séance est levée à 21 h 30.